

RÈGLEMENT INTÉRIEUR CAMILLE CLAUDEL

RÉSUMÉ EN 12 POINTS DE VOS DROITS ET OBLIGATIONS

L'intégralité du règlement intérieur est consultable sur le site www.ch-beziers.fr ou dans le bureau infirmier.

Articles 1, 2, 3



DES QUESTIONS SUR VOTRE HOSPITALISATION ?
(Personne de confiance, suivi après l'hospitalisation...)

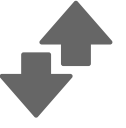
Demandez aux professionnels.

Article 6



VOTRE LIBERTÉ DE CULTE EST RESPECTÉE,
demandez les coordonnées des différents
représentants à l'équipe soignante.

Article 4



**VOUS POUVEZ SORTIR ET REVENIR
QUAND VOUS VOULEZ.**
Parlez-en avec le médecin psychiatre et
prévenez les infirmiers et l'agent d'accueil.

Article 15



L'INVENTAIRE DE VOS EFFETS PERSONNELS
signé lors de votre admission, est réactualisé
au retour de permission et des visites.
Merci de présenter vos sacs au personnel.
Déposez vos objets de valeur au coffre du CHB.

Article 16



**LA DÉTENTION D'ARMES, COUTEAUX,
PRODUITS ILLICITES OU STUPÉFIANTS
EST INTERDITE*.**
Remis aux autorités, ils ne vous seront pas restitués.

Article 18



**VOUS POUVEZ FUMER -tabac & cigarette électronique-
DANS LE FUMOIR (selon horaire) ET LE PARC.**
**II EST INTERDIT DE FUMER, VAPOTER ET
CONSOMMER DU CBD DANS L'ÉTABLISSEMENT,
CHAMBRES ET LIEUX COMMUNS.**

Article 19



HORAIRES AFFICHÉS DANS LE SERVICE :
Repas, avec présence obligatoire, ateliers thérapeutiques,
consultations, distribution des médicaments...
Sorties Parc : de 9h à 19h (heure hiver) et 20h (heure été).

Articles 10 et 11



**HABILLEZ-VOUS DE FAÇON DÉCENTE ET ADAPTÉE
AUX TEMPÉRATURES HORS DE VOTRE CHAMBRE**
JETEZ VOS DÉCHETS DANS LES POUBELLES

Articles 7, 8, 9 et 12



RESPECTEZ* :

- LES PATIENTS ET LE PERSONNEL
- LES LOCAUX ET LES BIENS
- LE CALME ET LE REPOS DE TOUS

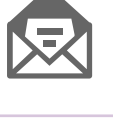
Articles 13 et 14



**UTILISEZ VOS TÉLÉPHONES, TABLETTES,
ORDINATEURS, EN MODE VIBREUR,
DANS VOTRE CHAMBRE.**
Vos appareils sont sous votre responsabilité en cas de
vol. Leur usage peut être limité sur prescription médicale.



**IL EST INTERDIT DE PHOTOGRAPHER, FILMER,
ENREGISTRER ET DIFFUSER DES IMAGES
DE L'HOPITAL.***



**VOUS POUVEZ ENVOYER ET RECEVOIR
DU COURRIER À L'HÔPITAL.**

Article 17



**REMETTEZ VOS MÉDICAMENTS PERSONNELS
À L'EQUIPE SOIGNANTE À VOTRE ARRIVÉE.**
LES BOISSONS ALCOOLISÉES SONT INTERDITES.
NE STOCKEZ PAS DE NOURRITURE.

Article 20



LES VISITES SONT AUTORISÉES DE 14H30 À 18H
(Sauf prescription médicale contraire, et/ou refus de votre part).
Dispositions particulières pour la visite des enfants.
MERCI AUX VISITEURS DE SE PRÉSENTER À L'ACCUEIL

*** Le non-respect de ces règles et des lois de la République Française
au sein de l'établissement, peut amener le Centre Hospitalier
de Béziers à porter plainte et / ou demander réparation.**

